

ZONAGE

ZONES URBAINES CENTRALES

- UA1** Centre historique, patrimoine bâti dominant à protéger
- UA2** Centre ville recent, habitat collectif et individuel, activités et commerces, à consolider

ZONES URBAINES D'EXTENSION RECENTES

- UB1** Tissu de faubourg proche du centre historique
- UB2** Logement collectif, grandes emprises
- UB3** Tissu pavillonnaire

ZONES URBAINES D'ACTIVITES, SERVICES ET EQUIPEMENTS

- UE** Equipements ou activités, grandes emprises
- UD** Activités économiques

ZONES A URBANISER

- AUb** Zone à urbaniser, habitat et équipements
- AUd** Zone réservée à l'extension d'activités économiques

ZONES NATURELLES

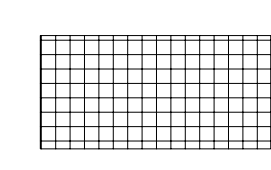
- N** Zone naturelle
- Np** Zone naturelle sensible faisant l'objet d'une protection stricte
- Ni** Zone naturelle partiellement inondable
- Nh** Zone naturelle comportant des constructions, extension limitée

ZONES AGRICOLES

- A** Zone réservée à l'activité agricole

SERVITUDES D'URBANISME PARTICULIERES

Emplacement réservés au titre de l'article L. 123.1.8° du code de l'urbanisme

 Emplacements réservés de la commune
 Les n° renvoient à la liste des emplacements réservés (annexe n° 3 du règlement)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

 Servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles (PM1)* (annexe n° 5.7 du PLU)

 **Silos** (annexe n° 5.4 du PLU)*
 Z1 : effets létaux (60m)
 Z2 : effets significatifs (100m)

 Distance retenue pour la maîtrise de l'urbanisation (annexe n° 5.4 du PLU et annexe n° 4 du règlement)*

* ces servitudes reportées par la Ville sur ce présent plan, à la demande de personnes publiques associées, n'engagent, sur la base des informations fournies, que la responsabilité de ces dernières.

 Limite de la commune

 Equipements publics

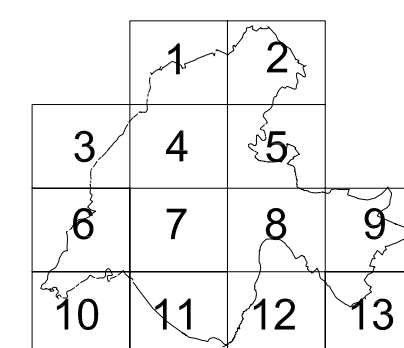
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Nogent-le-Rotrou

4.1 Plan de zonage

PLU approuvé le 2 juillet 2009



 N
 ECHELLE : 1/10000
 DATE : Juin 2009

